

Atelier 5 : « Qui décroche l'élève ou l'établissement ? »

« *Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne...L'ignorance est la nuit qui conduit à l'abîme...* ». Victor HUGO

Si les processus menant au décrochage scolaire ont donné lieu à de nombreuses études, il est d'usage d'en considérer divers facteurs explicatifs. Dans un numéro spécial de la revue *Éducation et Formation* paru en 2013, la Direction des études, de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale (DEPP) recensait un certain nombre de facteurs entraînant a priori le décrochage.

Dans un article intitulé « Qui décroche ? » Cédric AFSA cherchait à identifier les causes qui font qu'un jeune sera davantage exposé qu'un autre au risque de décrochage scolaire. Plusieurs éléments étaient tour à tour analysés et testés.

- D'abord, ceux liés à l'environnement personnel que l'on cherche à mobiliser habituellement, c'est-à-dire le milieu social et/ou l'origine des parents.
- Ensuite des caractères plus spécifiques du jeune lui-même tels que le genre, le contexte scolaire (orientation), la structure familiale (parent isolé ou non, niveau de diplôme des parents, revenus du foyer), le type de l'établissement (zone urbaine ou rurale, niveau de chômage de la zone ...).
- Finalement, et sans remettre en cause l'influence plus ou moins réelle de chacun des facteurs précédents, l'étude mettait en avant le rôle absolument prépondérant du niveau de l'élève en sixième qui expliquerait la moitié des sorties sans diplôme.

À travers un second article de la même revue, Joanie CAYOUE-REMBLIÈRE s'est intéressée aux parcours scolaires en collège. Son analyse s'est fondée sur le suivi de deux cohortes d'élèves entre les classes de 6^e et de 3^e pendant les années 2000. S'il a été constaté une baisse généralisée des résultats sur 4 ans, quelle que soit la position sociale de la famille, les écarts existent bel et bien en fonction de l'origine même des élèves. Plus encore, elle mettait en avant une aggravation des écarts entre les élèves issus de milieux favorisés et ceux issus des milieux modestes.

L'auteure soulignait une forme de « décrochage cognitif » qui toucherait certains élèves plus que d'autres et qui peut trouver plusieurs types d'explications.

- D'une part, « l'écart entre les dispositions sociales valorisées au sein des familles populaires et la forme scolaire des apprentissages » serait un premier élément d'explication.
- Ensuite, les « mobilisations et découragements » des élèves en seraient un second.
- Enfin, « les conditions de scolarisation » auraient une forte influence, qu'elles soient dans le collège dans son ensemble – des différences ont été constatées entre les deux collèges suivis - ou dans la classe elle-même, compte tenu notamment de la prise en charge plus ou moins réelle des difficultés.

Ainsi, si les explications du décrochage d'un jeune qui reposent notamment sur son origine sociale sont bien réelles et incontestables, les études nous renvoient néanmoins au niveau scolaire de départ et à l'influence plus ou moins favorable de l'environnement scolaire. La capacité, en amont du collège, d'avoir acquis les bases scolaires, la propension pour l'établissement ou la classe d'accompagner, ou pas, chaque jeune, sont des éléments déterminants. C'est dire le rôle fondamental de la mobilisation et des actions au sein des classes et des établissements pour pallier ces différences.

L'atelier devrait permettre d'aborder d'une part les moyens qu'ont les établissements pour identifier les facteurs de décrochage, en posant clairement la question du suivi des acquis des élèves et du lien entre le primaire et le secondaire. Ensuite, l'atelier devrait permettre de s'interroger sur le bon niveau de mobilisation de la lutte contre le décrochage : est-ce la classe ? l'établissement ? le bassin d'emploi et de formation (BEF) ? Enfin, les modalités d'actions pourront être abordées sur la sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, des partenaires externes de l'établissement et sur les liens à établir avec les responsables légaux des élèves.

Renaud LARGER
Proviseur du lycée de Vimeu